

Les alertes et Informations de votre Mairie sont sur PanneauPocket

1

Téléchargez l'application

2

**Recherchez votre Commune
ou votre Code Postal**

3

**Cliquez sur le  pour
l'ajouter à vos favoris et
recevoir les notifications**



Scannez-moi



	L'ÉDITO DU MAIRE	4
	AU CONSEIL MUNICIPAL	5
	OCTOBRE ROSE	9
	LA VIE DE NOS ENTREPRISES	10
	L'EXPOSITION SUR LA GUERRE D'ALGERIE	12
	LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS	14
	LA VIE DE NOS ÉCOLES	18
	LA FÊTE DES VOISINS	19
	ZERO PHYTO	20
	LE BOIS DE GRISAN	22
	EN BREF	23
	LES TARIFS COMMUNAUX	26

Chères Nicolasiennes et Nicolasiens



La saison estivale commence et toutes les personnes qui œuvrent pour que l'été se passe dans les meilleures conditions possibles sont mobilisées : municipalité, commerçants, associations, bénévoles.

Vous retrouverez dans ce bulletin municipal un aperçu des activités programmées pour ce deuxième semestre ainsi que l'actualité de nos associations.

L'événement que les bénévoles du comité des fêtes préparent, et qui se déroulera sur deux jours les 20 et 21 août prochains, est notre traditionnelle Fête des Battages, la 50^{ème} !

Nous vous espérons nombreux à ce rendez-vous festif et convivial.

Les sentiers de randonnées pédestres ont été inaugurés le 21 mai dernier et je vous invite à les parcourir pour découvrir ou redécouvrir notre bois de Grisan, sa faune et sa flore vraiment exceptionnelles. Des plans sont disponibles dans les offices de tourisme en collaboration avec Destination Brocéliande et la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté.

La situation sanitaire liée à la Covid-19 semble reprendre à l'heure actuelle ; nous devons être vigilants. Au moment où j'écris ces lignes des épisodes de chaleur et de sécheresse semblent se fixer. Les personnes vulnérables sont au cœur de nos préoccupations, elles sont invitées à s'inscrire en mairie en cas de déclenchement de l'alerte canicule. Nous vous demandons aussi de surveiller avec attention nos ressources en eau et le risque de départ de feux comme celui qui était survenu le 26 mars dernier dans les bois de Couesmé.

Concernant le programme des travaux budgétisés pour l'année 2022, nous avons commencé la révision de notre carte communale afin de nous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, tout en gardant pour objectif de maintenir le cadre de vie de notre beau village.

La voirie a été aménagée par la mise en place du point à temps et les travaux de signalisation horizontale sont réalisés.

D'autres chantiers sont à venir avec notamment le projet d'aménagement et de rénovation des vestiaires multisports dont le montant des travaux est estimé à 384.685 € HT ; nous avons reçu les réponses positives de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 35% de subvention, soit 134.640 € HT et le département (Programme de Solidarité Territoriale) pour 30%, soit un montant de 115.405 € HT ; nous avons sollicité la région Bretagne sur le programme Bien Vivre partout en Bretagne pour une aide de 57.702 € HT, notre dossier est éligible, l'étude de la demande est prévue mi-octobre.

Notre soutien pour la recherche d'un successeur à nos commerçants Bruno et Marie-Thérèse Beaudoux qui depuis trente-huit années œuvrent pour le lien intergénérationnel des habitants de notre commune avec l'activité de bar tabac, s'est conclue par la vente du local en bien immobilier.

Nous leur souhaitons une retraite bien méritée.

Un nouvel exploitant de taxi va continuer le transport des particuliers de Saint-Nicolas-du-Tertre.

Cette investigation avec l'aide de Mme Le Tarnec (manageuse de commerce d'OBC) nous a permis de faire connaissance avec M. Mandart qui souhaite créer une activité de fabrication de pain Bio pour de la vente en marché. Son commerce « La Feuzri d'Pain » s'installera d'ici au mois de novembre dans la longère de la boulangerie. Une bonne dynamique en complément de notre démarche d'habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

L'ensemble du Conseil Municipal et les agents de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été.

Votre Maire,
Mickaël LE GOUÉ

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 15 mars 2022

Taux d'imposition 2022 : Le Conseil Municipal a validé les propositions du Maire de maintenir les taux appliqués dans la commune depuis 2018 pour la Taxe Foncière, à savoir, sur les propriétés bâties 23,30% (+ 15,26% pour le Département) et 57,45% pour celles non bâties.

Affectation des résultats de fonctionnement 2021 : Le Conseil Municipal a décidé d'affecter en totalité en recettes d'investissement sur les Budgets Primitifs 2022, les excédents de fonctionnement, soit 294.408€ au Budget communal et 46.860,67€ au Budget Assainissement.

Budgets Primitifs 2022 : Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Budgets Primitifs 2022, Commune-Assainissement-Lotissement.

(Détail dans l'encart central présentant le Budget communal 2022 des « Infos de S^t Nicolas » d'avril 2022)

Renouvellement de la ligne de Trésorerie : Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour renouveler la ligne de trésorerie de 100.000 €, souscrite auprès du Crédit Agricole du Morbihan et qui arrivera à échéance le 20/05/22.

Prorogation de l'emprunt à court terme pour le Lotissement du Stade : L'emprunt relais à court terme avec différé d'amortissement du capital, souscrit pour 73.000 € auprès du Crédit Agricole du Morbihan arrive à échéance le 15/05/22; à l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour le proroger pour une durée de 2 ans sur un montant de 47.000 €.

Résidence " Les Grées " : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la convention avec Morbihan Énergies pour le remplacement de 2 lanternes, 1.710 € à charge de la Commune, Morbihan Energies ayant pris en charge 30% (HT).

Achat parcelles : Sur présentation du Maire de 2 propositions de vente de parcelles sur Couesmé (F314-1ha48a40ca/F298-68a80ca), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur pour un prix de 1.500€ l'hectare.

Périmètre du Projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » : Suite à la demande du Fonds d'Expérimentation en charge de l'instruction de notre dossier déposé le 05/01/22, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'en modifier le périmètre en le limitant aux 4 communes déjà engagées dans la démarche, à savoir Carentoir, Réminiach, Saint-Nicolas-du-Tertre et Tréal.

CLECT - Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées : Le Conseil Municipal valide le rapport de la CLECT réunie le 10/01/22 à OBC - Oust à Brocéliande Communauté.

Présentation des décisions du Maire et Information sur les dossiers suivis par les adjoints : Soutien au peuple ukrainien / Tenue du Bureau de vote pour l'élection présidentielle / Départ de Corinne ARCENS du Cabinet infirmier le 30/06/2022 / Information sur le futur système de collecte des déchets

Conseil Municipal du 10 mai 2022

Intervention des représentants d'Oust à Brocéliande Communauté : Mme Gaëlle BERTHEVAS, M. Yann YHUEL et M. Alain LAUNAY présentent les compétences et missions d'OBC. L'objectif de la rencontre est d'échanger sur la perception de la relation Commune-OBC, sur les enjeux qui nous semblent nécessaires de prendre en compte au niveau intercommunal, sur les actions de mutualisation que nous souhaiterions voir émerger, les améliorations à apporter avec la communauté de communes.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de St-Nicolas-du-Tertre : Le Maire présente le courrier du Comité des Fêtes du 08 avril 2022, sollicitant une subvention exceptionnelle de la municipalité au titre de l'organisation de la 50ème édition de la Fête des Battages. Cette aide sera destinée à financer le feu d'artifice qui sera plus important cette année, et s'ajoute au 1 000€ attribué par délibération le 15/02/2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000€.

Proposition de conventionnement pour la cantine scolaire de La Gacilly : Le Maire de La Gacilly a fait part d'une reprise de la gestion de la cantine à compter de la rentrée scolaire 2022-2023. Une réunion d'information a permis d'en présenter les modalités administratives et financières. OBC a délibéré sur le dé-transfert de ce service. Des élèves domiciliés à St-Nicolas-du-Tertre étant inscrits à cette cantine scolaire, il convenait de se prononcer sur la perspective de conventionnement avec la commune de La Gacilly.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas conventionner pour la gestion de la cantine de La Gacilly.



Locaux multisports : nouveau contrat de maîtrise d'œuvre

Le Maire a rappelé le contrat initial signé le 09/04/2018. Le projet ayant considérablement été modifié, le Cabinet PI'ERRES Associées propose un nouveau contrat qui annule et remplace le précédent avec un taux de 6,5% du montant des travaux, soit une rémunération de 22.577,75€ (HT). Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter ce nouveau contrat de maîtrise d'œuvre.

Créances éteintes sur le Budget 2022 : Le Conseil Municipal a pris acte des créances éteintes pour l'exercice 2022 communiquées par le Trésorier.

Modification des Statuts d'Oust à Brocéliande Communauté : Le Conseil Municipal a validé les Statuts d'OBC modifiés par décision du 07/04/2022 pour être en conformité avec les décisions prises récemment.

Présentation des décisions du Maire et Information sur les dossiers suivis par les adjoints : Achats débroussailleuse, tondeuse, véhicule et mobilier urbain / lancement de la révision de la Carte communale

Conseil Municipal du 21 juin 2022

Commerce « Fabrication de pain » : fixation du loyer, bail commercial : Le Maire a présenté M. Pierre-Marie MANDARD, initiateur d'un projet de fabrication de pains à la coupe vendus sur les marchés de Ploërmel, Josselin et Plélan-le-Grand. M. MANDARD a rappelé sa formation et son expérience de 15 ans en boulangerie et a exposé son projet. Pour sa Société « La Feuzri d'Pains », il a confirmé son intérêt pour le local de l'ancienne boulangerie de St Nicolas-du-Tertre. Il compléterait le matériel existant, s'occuperait du démantèlement et recyclage du four, en achèterait un plus performant. Après les questions et échanges, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de proposer à compter du 1^{er} octobre 2022 la signature d'un bail commercial de 9 ans au prix de 504 € (TTC) mensuel avec un dépôt de garantie de 2 mois.

OGEC RPI St Nicolas - Tréal : subvention cantine : En novembre 2021, « l'OGEC École Ste Thérèse de Tréal-St Nicolas » a demandé une subvention d'un montant correspondant au déficit de la cantine scolaire à St Nicolas, soit 6.183€. La Commission Municipale "Finances" a reçu les responsables de l'OGEC local, puis M. LEGUEN de l'UDOGEC, lesquels ont remis en avril et mai 2022 une présentation analytique rectifiée des comptes. La demande de subvention présentée est au final de 3.654,38€.

Le conseil municipal, à la majorité (7 pour et 4 abstentions), donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 3654.38 € au titre de la gestion cantine du site de St-Nicolas, en préconisant à l'Ogéc d'engager une réflexion pour un fonctionnement plus équilibré des comptes de gestion financiers.

Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales à compter du 01/07/2022 : À compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des Collectivités Territoriales. Toutefois par dérogation, les Communes de moins de 3.500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de conserver l'affichage; à noter qu'une vitrine va être installée très prochainement à cet effet à droite de l'entrée de la mairie sur le mur extérieur.

Créances éteintes : À la demande du Trésorier, la somme de 14.500€ doit être inscrite au Budget primitif 2022 afin d'apurer la créance éteinte (qui apparaît toujours dans les comptes) et correspondant à la garantie que la Commune avait accordée pour le restaurant "Le St-Nicolas" (payée lors du dépôt de bilan en 2017). Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de l'inscription de cette créance au Budget Primitif 2022.

Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF - Caisse d'Allocations Familiales : Les Caisses d'Allocations Familiales organisent leurs nouvelles modalités d'intervention à l'échelon des territoires par le biais d'une Convention Territoriale Globale qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les CAF et les Collectivités locales, ceci afin d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les termes de la CTG - Convention Territoriale Globale mise en place à l'échelle du territoire d'Oust à Brocéliande Communauté.

Rencontre avec M. Alain DE CHABANNES, Maire de Bohal et passionné de sylviculture : Exposé sur la filière bois, les différentes essences d'arbres, la gestion des forêts, ... Conseils sur le reboisement.

Présentation des décisions du Maire et Information sur les dossiers suivis par les adjoints : Étude géotechnique pour la rénovation des locaux multisports / Travaux de voirie / Formation des Élus / Comité Local pour l'Emploi le 01-07-22 / Adhésion FDGDON / Jurés d'Assises / Coupe de bois en forêt de Grisan / Bulletin Municipal / Ateliers / Environnement / Groupe de Réflexion sur une Aire de Jeux – enfants.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES



Adhésion au FDGDON

L'année dernière la municipalité avait soutenu un collectif citoyen pour la lutte contre la prolifération des rats dans la commune. De nombreux habitants de la commune ont pu ainsi profiter de l'expertise d'une société de dératisation avec des prix attractifs et une participation de la mairie.



Fort du succès de cette action de salubrité publique, **la municipalité vient d'adhérer au FDGDON 56** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan). La FDGDON Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le Code Rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers.

Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département.

Une convention a été signée permettant ainsi aux habitants de la commune de bénéficier de formation, conseils et matériels.

Lutte contre les taupes, fourniture d'effaroucheurs, matériel de piégeage...

(cf tableau ci-contre).

Renseignements en mairie

Domaine concerné	Conditions
Formation à la lutte contre les taupes	Gratuite pour les habitants et le personnel communal des communes signataires
Mise à disposition d'effaroucheurs auprès des agriculteurs	Remise de 35 % sur le tarif en vigueur
Rétrocession de matériel de piégeage (cages - pièges)	Remise de 15 % sur le tarif en vigueur
Réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic : 124 € TTC / demi-journée (1^{ère} année)• Initiation de la personne chargée du suivi des cages• Fourniture de l'Arrêté municipal• Prêt de cages gratuit
Conseils divers auprès des élus, employés communaux, secrétaires de mairies, habitants (lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, ...))	Réservé uniquement aux communes signataires de la convention

Petits rappels sur les effaroucheurs sonores



Si vous êtes utilisateur d'**effaroucheurs sonores**, vous devez connaître et respecter ces dispositions légales : les canons agricoles sont interdits la nuit, ainsi que les **dimanches et jours fériés**, sauf en période de semis. Ils sont donc autorisés les **jours ouvrables**.

Il est également conseillé de respecter un intervalle moyen de 15 minutes entre les **émissions de bruit**, et d'éviter le fonctionnement **nocturne**, entre 22h et 7h.

Selon la région, la distance minimale recommandée pour implanter un **effaroucheur sonore** varie de 200 à 500 mètres des habitations environnantes. Il doit être également placé à leur opposé, et son intensité sonore ne doit pas dépasser 25 à 30 décibels.

Sachez qu'il existe des alternatives moins coûteuses, avec moins de nuisances sonores, tel que le Cerf-volant aigle répulsif d'oiseaux.



LES SERVICES TECHNIQUES



Les services techniques se rééquipent

Courant mai 2022 les agents des services techniques ont eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux véhicules, une tondeuse Grillo F13.09 (24 400€) et un Renault Trafic III (14 800€), en remplacement de leurs homologues qui après deux décennies de bons et loyaux services arrivaient à bout de souffle. Ces deux nouveaux engins vont permettre un gain de temps non négligeable et un confort de travail appréciable pour nos Services Techniques.

Un réaménagement de l'environnement des Services Techniques est d'ailleurs envisagé, courant 2023, afin de permettre une meilleure gestion du stockage des matériels et matériaux.



La cérémonie de départ à la retraite de Gilbert



Samedi 18 juin, les élus et le personnel de la commune ont célébré le départ en retraite d'un agent des Services Techniques, Gilbert Monneraye, en présence également de sa famille, d'amis, d'anciens élus.

Suite au discours du Maire Mickaël Le Goué, c'est Jean-Claude Riallin, l'ancien maire de la commune (absent ce jour) qui s'est exprimé au travers de la voix de Josette Sérazin (anciennement adjointe à la commune).

Puis est venu le temps des cadeaux, Gilbert Monneraye s'est vu offrir notamment un vol en autogire, 2 billets pour un spectacle mais aussi une pelle et un balai, clin d'œil à son métier d'agent communal. Une plante a également été remise à son épouse Patricia. Par cette chaude journée, les invités se sont retrouvés autour d'un rafraichissant pot de l'amitié.





Dimanche 16 octobre,

tous en rose pour promouvoir le dépistage du cancer du sein !

Nous avons tous dans notre entourage une personne qui s'est battue ou se bat encore contre un cancer. Certains de ces cancers se soignent bien s'ils sont décelés assez tôt, c'est le cas du cancer du sein.

Le 16 octobre, la commune de Saint Nicolas du Tertre se mobilise pour dire à chacun(e) l'importance de la prévention, quel que soit son âge.

Au programme de la matinée :

- Accueil des participants à la salle polyvalente autour d'une collation offerte par le Comité des Fêtes.
- Balade d'environ 5 km, organisée par l'association Arts et Loisirs.
- Tout au long de la matinée deux ateliers seront à votre disposition :
 - Prise de conscience et renforcement du périnée, animé par Karine DANION-BEAUDOUX,
 - Autopalpation avec l'aide d'un mannequin prêté par La Ligue départementale contre le cancer.

Ce sera aussi un moment d'échange avec la présence d'une manipulatrice en radiologie et de femmes qui traversent ou ont traversé les différentes épreuves liées aux cancers féminins.

De plus, quelques créations artisanales réalisées par les tricoteuses et couturières de la commune seront proposées à la vente. Les bénéfices, ainsi que les dons récoltés au cours du mois d'octobre seront remis à La Ligue départementale contre le cancer qui se bat au quotidien pour faire avancer la recherche et promouvoir le dépistage. Des urnes seront à votre disposition en mairie et à la salle polyvalente.



À l'issue de cette matinée nous nous retrouverons autour d'un verre offert par la municipalité.

Venez nombreux participer à cette belle manifestation !

Une seule consigne, être paré de rose ! Un tee-shirt, un chapeau, un collier... peu importe, l'essentiel est que, pour cette occasion nous voyions la vie en rose. Bien sûr les messieurs sont les bienvenus, leur présence est importante car, s'ils ne sont pas personnellement concernés leur soutien est primordial ; et le rose leur va si bien !



Un grand merci à Frédérique BOURVON, Karine DANION-BEAUDOUX et Josette TEXIER pour leur investissement dans l'organisation de cette matinée.

Merci aussi au Comité des fêtes, à l'association Arts et Loisirs ainsi qu'à la municipalité pour leur implication.

LA VIE DE NOS ENTREPRISES

Votre municipalité souhaite soutenir ses entrepreneurs ou entrepreneuses. Que vous soyez artisan, agriculteur, chef d'entreprise, commerçant, de profession libérale ou auto-entrepreneur... vous participez au dynamisme de notre commune. Cette rubrique vous est dédiée !!!

Houeix Carrelage (Thomas HOUEIX)

Mon expérience professionnelle :

De septembre 2008 à juin 2012 : apprentis carrelleur au CFA de Vannes avec l'entreprise de RIOT Ludovic où j'obtiens mon CAP et mon BP carrelleur/mosaïste.

De septembre 2012 à mai 2021 : ouvrier carrelleur chez FRANGEUL, faisant équipe avec mon père HOUEIX Didier et CARRIO Emmanuel.

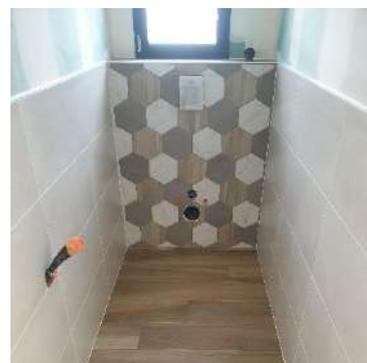
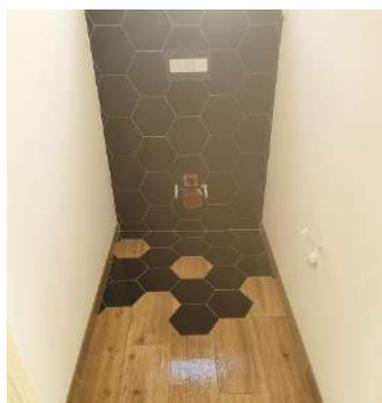
En Septembre 2021, je décide de créer mon entreprise HOUEIX CARRELAGE en tant qu'artisan sur la commune de Saint Nicolas du tertre.



Spécialiste de la pose de carrelage et de faïence

que ce soit dans le neuf comme en rénovation, je réalise en autre :

- Pose de carrelage sur chape liquide,
- Pose de carrelage sur de l'ancien carrelage (ponçage de l'ancien carrelage puis application d'un produit d'accroche),
- Pose de faïence et rénovation de salle de bains,
- Réalisation de bac à douche à l'italienne,
- Terrasses : carrelage sur plots.



Houeix Carrelage
Carrelage-Faïence - Neuf et Rénovation
8 rue de la Forge
56910 St Nicolas du Tertre
06 79 91 18 34



Je m'appelle Benjamin JOLY et je suis originaire de Saint Nicolas Du Tertre, je me suis installé il y a 2 mois en tant que chef d'exploitation dans l'élevage d'une race allaitante particulière, l'ABERDEEN ANGUS. Cette exploitation en agriculture biologique se situe au lieu-dit "le Bot", elle est exploitée par ma famille depuis 4 générations, et je suis fier de dire que je serai la 5ème.



Après avoir décroché un bac+5 en recherche dans le fonctionnement et la génétique des végétaux en 2017 à Bordeaux, je suis parti voyager avec ma compagne à travers l'Amérique du sud. Revenu en 2018 en France, nous avons par la suite entrepris un Woofing (World Wide Opportunities on Organic Farm) en Irlande où là-bas j'ai pu découvrir la race à viande, l'Aberdeen Angus. Les 6 mois passés en ces terres celtiques m'ont permis de développer et faire mûrir mon projet professionnel de reprendre la ferme familiale.

Mon projet est un changement complet par rapport à la ferme de mon père, qui lui avait un atelier lait.

L'objectif de mon exploitation est de réaliser de la vente directe en caissettes pour particuliers mais aussi pour professionnels comme les boucheries ou autres. Je suis actuellement dans l'élaboration de ma communication afin de signaler mon activité avec un site internet, des pages sur les réseaux sociaux ainsi que des panneaux.



Les premières ventes débuteront en septembre 2023, d'ici là la croissance et le maintien de mon cheptel seront mes priorités afin de proposer une viande de qualité et élevée dans les meilleures conditions.

Benjamin JOLY



Vous souhaitez vous faire connaître ?

Vous souhaitez mettre en valeur votre travail et vos savoir-faire ?

Pour nos prochaines éditions, contactez-nous...

Il vous suffit de rédiger un texte concis, décrivant votre activité.... Pensez à nous joindre une ou deux photos et le logo de votre entreprise (un guide de rédaction est disponible en mairie).

Contacts : contact.sndt56@orange.fr

L'EXPOSITION SUR LA GUERRE D'ALGERIE



Merci pour cette expo, très intéressante

Merci, très intéressante. Exposition très claire et intéressante. Super Expo

On a beaucoup aimé l'exposition c'était bien présentée!
Les enfants de Saint Nicolas de Turke !!!





Expo très belle et bien faite M. Thi



Félicitations aux organisateurs de cette exposition
Nous sommes en 2022 que de similitude entre les guerres
Scaud



Belle exposition. Félicitations pour cette initiative et Bravo à Jacques Chaquet pour ses recherches à la mémoire d'Alexis Herceлин. Il est tellement important de ne pas oublier le passé. Merci
Herceлин

EXPO



HERCELIN
UNC



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS



Comité des Fêtes

La Fête des Battages 2022

La 50^{ème}, c'est pour cette année !!!

A l'occasion de cet anniversaire de La Fête des Battages, le comité des fêtes a vu les choses en grand. **Le week-end du 20 et 21 août 2022**, nous vous invitons pour un évènement qui restera, sans aucun doute, gravé dans les mémoires.

Le Samedi 20 Août :

Cette soirée marque le début d'un week-end tout particulièrement festif avec le lendemain la traditionnelle fête des battages...

Il vous est proposé un repas "Jarret/frites" à partir de 19h45 (sur réservation). Ce même soir, est organisé un CONCERT GRATUIT pour TOUS (même ceux qui n'auront pas réservé de tickets pour le repas jarret/frites) avec 2 groupes : *STARTIJENN & KILT BROTHERS*, ainsi que la *BANDA du Béarn LOUS CAILHABARIS* !!!



Une participation libre sera alors demandée pour le concert.



Pour le dimanche 21 Août :

La fête des battages ouvre ses portes, à partir de 14h 30 par le traditionnel défilé, après deux années d'interruption. Vous pourrez ensuite assister aux animations : les battages, les vieux métiers ainsi que la traditionnelle fricassée ou bœuf gros sel et sans oublier le feu d'artifice.

Pendant cette journée le BAGAD AUËL DOUAR du Pays de Malestroit ainsi que la *BANDA LOUS CAILHABARIS* vous accompagneront sur le site pour rythmer votre journée.



La vente de tickets pour la fricassée ou le boeuf gros sel se fera le jour même de l'évènement sur place.

Après ces 2 années COVID, ce 50^{ème} anniversaire sera l'occasion de nous retrouver, jeunes et moins jeunes. C'est surtout un rendez-vous à ne pas manquer pour que cette fête soit une réussite, et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, peut-être encore plus que d'habitude.

Au plaisir de vous accueillir, bénévoles et spectateurs, le comité des fêtes se réjouit de votre venue.



RESERVATION DU REPAS JARRET FRITE DU 20 AOUT



Pour acheter vos tickets, nous vous invitons dès aujourd'hui à vous rendre sur **HelloAsso** (site sécurisé et vérifié). Vous recherchez l'association : "Le comité des fêtes" sur la localité "56910 SAINT NICOLAS DU TERTRE", et ensuite, vous vous laissez guider.

Vous avez aussi la possibilité de réserver vos repas à l'**Agence Postale communale** de la mairie (horaires de la poste du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et le samedi de 10h à 12h00).

De plus, **2 permanences** auront lieu sur le terrain de la fête :

- Le samedi 6 août de 10h à 12H30
- Le samedi 13 août de 10h à 12h30



USSNAT

La saison 2021-2022 s'est terminée pour l'USSNAT. Cette dernière a été difficile au niveau des résultats et se solde par une huitième place au classement sur dix équipes, néanmoins une bonne ambiance règne au sein du club et les supporters étaient au rendez-vous pour le dernier match de la saison à domicile contre Limerzel (leader invaincu du groupe) le dimanche 15 mai. Les locaux se sont inclinés deux buts à un, mais ont montré beaucoup d'engagement et de solidarité. Cette rencontre a été l'occasion de réaliser une photo de club avec les séniors et nos jeunes joueurs et joueuses U6-U7.



L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 27 mai sous les halles de la Guette, elle a été l'occasion de faire un bilan de la saison et de se projeter sur la prochaine avec l'annonce de l'arrivée de nouvelles recrues qui vont permettre de donner un nouvel élan au club. Un nouvel entraîneur va également intégrer le club en remplacement de M. Julian Cotten que nous tenons à remercier pour son engagement bénévole dans cette tâche.

La saison de nos jeunes U6-U7 s'est clôturée par la Journée National des Débutants à Ploërmel le samedi 04 juin. Cette journée a permis à nos jeunes de jouer des matchs contre toutes les équipes du secteur. À l'issue de cette journée, des cadeaux dont une médaille leurs ont été remis et une belle photo regroupant toutes les équipes présentes a été réalisée.



La saison prochaine verra la création d'une nouvelle section, en plus des U6-U7 nous proposerons également une équipe U8-U9.

Merci à tous les bénévoles encadrants et tous les parents qui ont accompagné les enfants tout au long de la saison, cela a permis à cette création d'équipe d'être une véritable réussite.

Toutes les personnes intéressées pour s'investir dans le club peuvent se faire connaître en mairie ou par mail ussnat@laposte.net

Sportivement.

Le bureau de l'USSNAT



Un nouveau président pour le club de l'Éternel Printemps

Lors de l'assemblée générale du 14 avril 2022, Albert Fontaine annonce qu'il ne se représente pas. Il tire sa révérence après 15 années de présidence. **Jean-Yves Épaillard est élu Président** et tout le bureau est reconduit.

Le nombre d'adhérents baisse sans cesse, malgré tout le bureau organise

une **sortie à St Lyphard pour une journée en Brière**. Il faudrait au moins 40 personnes pour faire un car. Pour un coût de 60 € pour les adhérents du club et 70 € pour les membres des autres associations de St Nicolas.



Jean-Yves Épaillard nomme Albert Fontaine Président d'honneur.

La sortie est prévue le 3 octobre, nous prenons les inscriptions jusqu'à fin août auprès de :

Louis Étienne Guillemot au 02 97 93 71 25 ou Jean-Yves Épaillard au 02 56 61 18 69



CLUB DE L'ÉTERNEL PRINTEMPS
SAINT NICOLAS DU TERTRE et autres
Lundi 3 Octobre 2022

UNE JOURNÉE EN BRIÈRE

Départ de **ST NICOLAS DU TERTRE, parking près la mairie : 08h00**

et direction SAINT- LYPHARD (44). Le matin, 45 min de visite insolite en chaland, c'est un bateau à fond plat, utilisé traditionnellement pour la chasse, la pêche et les déplacements dans le marais. Poussé à la perche, il permet de glisser le long des canaux tout en profitant des commentaires éclairés du percheteur sur la faune et la flore locale. Ainsi vous entrez dans un milieu sauvage et mystérieux au rythme des précieuses informations du guide agréer qui vous conte la vie dans les marais de Brière, sa formation ; l'habitat, les traditions, coutumes...

Puis 45 mn de balade en calèche au cœur du Parc Naturel Régional de Brière, Yannick Thual et son équipe vous conduisent dans ce milieu mi-aquatique, mi-terrestre où la nature est restée intacte et protégée.

Le midi repas dans une chaumière, habitation typiquement Briéronne, au menu :



Kir de Bienvenue

Terrine de saumon, sauce ciboulette

Poisson du marché

Sauté de bœuf au cidre, tagliatelle de galette et pommes de terre

Fromage et salade

Pêche melba

Boisson : vin, eau, café

Balade commentée en cars vers différents petits villages Briérons, avec un Guide Tourisme et Patrimoine et arrêt photos à Kerhinet. Puis retour au restaurant pour une crêpe beurre sucre servie avec une bolée de cidre artisanal. Puis retour vers votre lieu de départ.





UNC-AFN et Soldats de France

Notre célébration du 8 mai dernier a été une nouvelle fois restrictive en raison du contexte sanitaire actuel. Toutefois, à chaque commémoration de nombreux Nicolasiens assidus nous accompagnent. L'UNC les remercie pour leur probité envers la Patrie.

Le 19 mars dernier, jour du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, un hommage particulier a été rendu à Alexis Hercelin porté disparu lors d'une embuscade tendue par le FLN. En reconnaissance de son sacrifice, il a été honoré d'une sépulture dans notre carré militaire.

Lors de ce 60ème anniversaire une exposition sur la guerre d'Algérie était présentée par la mairie à la salle communale. Conjointement, l'UNC de Saint Nicolas du Tertre exposait les recherches détaillées et argumentées de Jacky Chagnot sur cette disparition. Les éléments retrouvés et présentés au public lèvent définitivement le mystère sur son exécution. À l'issue de cette présentation, sept nouveaux adhérents ont rejoint l'UNC.



Notre prochaine assemblée générale est retenue pour le mois d'octobre prochain.

« La patrie est là où on vit heureux. » (Voltaire)

Le bureau

Le mot du président « Pour la cérémonie du 8 mai ...une cinquantaine de personnes était présente cela nous fait revivre. Après le pot offert par la Mairie, nous avons pris la direction du restaurant le D8 à Monterrein. La journée s'est terminée dans une bonne ambiance et la gaité. Rendez-vous pour le Forum le samedi 10 septembre. »

Jean Ricaud

PROJECTION PHOTOS
avec vos clichés
A L'AUTOMNE 2022

A vos appareils !

Smartphone, tablette, appareil photo numérique
**Regroupons nos plus belles photos sur
le patrimoine local : bâti, naturel ou humain...**



Contact et renseignements au 02.97.93.70.92 ou par mail chantal.danion@gmail.com

Association Pikt'Anes

Pico, Prune, Kalou...

Nos 3 petits ânes vous attendent pour des moments complices de soins, de câlins et pour une petite balade sur les chemins de St Nicolas du Tertre, où petits et grands pourront mener les ânes en longe et profiter d'un doux moment.

Vous pouvez nous joindre au 06 68 13 42 98



LA VIE DE NOS ÉCOLES



En cette fin d'année scolaire, notre association a pu reprendre un cours plus habituel afin de mettre en place divers évènements tout au long de cette période assez particulière.



Nous avons pu continuer notre collecte de papiers et journaux, et avons collecté : 7 tonnes de papiers sur l'année scolaire 2021-2022 dans nos locaux de St Nicolas du tertre (local du comité des fêtes, près de l'étang de la Guette, dont la collecte s'effectue chaque 3^{ème} samedi du mois de 11h à 12h de septembre à juin) et Tréal, dont le lieu de collecte a changé et se situe désormais dans l'ancien vestiaire de foot au stade municipal (merci à tous de ne plus mettre de papiers et journaux dans l'ancien garage de la maison des sœurs).

La prochaine collecte à Saint Nicolas s'effectuera le samedi 17 Septembre.

Une vente de gâteaux Bijou a été effectuée en début d'année 2022, et le dimanche 3 juillet, nous avons pu remettre en place notre repas « Grillades-frites » suivi d'un spectacle organisé par les enseignants et les élèves de nos 2 écoles aux Halles de la Guette à Saint Nicolas.

Les élèves du primaire ont enfin pu faire leur sortie scolaire (prévu en 2020) du 20 au 24 juin du côté de La Rochelle, et les maternelles et les CP sont allés à la découverte du Jardin de Brocéliande le vendredi 17 juin.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants dans nos établissements scolaires, vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent avec la directrice de l'école ou nous contacter par téléphone au 02 99 08 94 06 ou par mail sur :

eco56.steth.treal@enseignement-catholique.bzh



Le bureau de l'APEL et de l'OGEC



LA FETE DES VOISINS



Repas entre voisins à la Clôture le 27 mai



Au cours des mois de mai et de juin, plusieurs secteurs de la commune se sont retrouvés autour d'un apéritif ou d'un repas convivial entre voisins. Cela a permis de mieux se connaître et nouer de nouvelles amitiés.



Fête de quartier "la Forge", ambiance barbecue et pétanque...



Quel plaisir de se retrouver comme à La Vallée autour du vieux four en pierre remis en activité à cette occasion



Nous vous donnons **rendez-vous l'année prochaine** et nous espérons que ces bons moments ensemble feront des émules.



La gestion différenciée des espaces verts

Ces dernières années les attentes sociétales ont beaucoup évolué. Ainsi, concernant notre environnement naturel (sol, eau, air, plantes, animaux, humains...) la demande est en forte progression. Pour répondre, à un coût raisonnable, à ces attentes, la technique de "gestion différenciée" des espaces verts a fait aujourd'hui ses preuves. Ce mode de gestion a pour objectif d'assurer un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles renouvelables.

En quoi la "gestion différenciée" est-elle nécessaire ?

Avec le temps est apparu, au sein des collectivités et municipalités, un constat en termes d'économie et d'écologie. En effet, l'augmentation des surfaces à entretenir, l'uniformisation de l'entretien et du fleurissement qui appauvrissent la diversité végétale et paysagère et les préoccupations environnementales (changement climatique, biodiversité...) rendaient la gestion des espaces verts économiquement et écologiquement non viable.

La gestion différenciée semble donc la meilleure manière de contrer ces problématiques que ce soit :

- Pour les services techniques, avec la mise en place de cartographie et zonage, avec des codes qualités traduisant des objectifs de gestion ainsi qu'une formation adéquate pour les agents techniques.
- Pour les élus, avec une déclinaison des grandes tendances nationales (voir le Grenelle de l'environnement)
- Pour les habitants par, dans un premier temps, une sensibilisation aux nouveaux usages avec des échanges entre les différents acteurs.

Ce qui permettra, dans un second temps, une modification et l'affirmation des ambiances et caractéristiques des différents sites retenus, le tout dans un environnement plus sain.

Comment mettre en place ce mode de gestion ?



La mise en place de cette gestion demande en amont une analyse approfondie de l'existant. Ce qui entraîne un inventaire comportant deux aspects :

Quantitatif : localisation, superficie, espèces végétales, diversité biologique, les tâches, la charge de travail, la fréquence et le matériel utilisé

Qualitatif : paysage, valeur historique, culturelle, environnementale..., fonction et usage des lieux, la fréquentation et les objectifs de gestions (économique, environnement...)

Une fois cet inventaire effectué une classification des espaces verts doit être déterminée avec un code qualité qui traduira les objectifs de gestion qui y seront rattachés (environnement, social, culturel, économique...).

Voir l'illustration en fin de bulletin.

Quels sont les enjeux ?

Cette gestion, issue d'une politique communale, permet de répondre à différents enjeux.

Les enjeux sociaux et sociétaux

Les espaces verts au cœur des villes sont des lieux récréatifs de proximité et peuvent créer des opportunités de contact entre personnes. Ils peuvent aussi, par la mise en place d'espaces publics adaptés, devenir des supports d'éducation à l'environnement (jardin partagé, ruche, jardin horticole...).



Les enjeux environnementaux

L'urbanisation et une gestion horticole homogène et intensive ont souvent entraîné une destruction des équilibres écologiques et une diminution des populations végétales et animales indigènes. La gestion différenciée permet, dans la plupart des cas, un retour à la normale en limitant une consommation excessive des ressources naturelles et une pollution des eaux souterraines.

Les enjeux économiques

L'augmentation des surfaces à entretenir et la gestion des effectifs du personnel communal est souvent un casse-tête pour les collectivités. Un des objectifs de la gestion différenciée est de créer une planification globale d'entretien afin d'affecter du temps et des moyens là où cela est indispensable pour maintenir la valeur d'usage, le confort du public et les fonctionnalités des espaces verts.

- Réduire les dépenses
- Réduire les fréquences de tonte
- Effectuer des économies d'eau
- Réduire la consommation de carburant (moins de déplacement)
- Réduire les risques phytosanitaires
- Participer à la lutte contre le réchauffement climatique

Pour conclure, la mise en place de cette démarche plus à l'écoute de la planète doit se faire en concertation avec tous les acteurs vivant au sein de la commune. Elle doit se faire avec cohérence afin d'offrir aux habitants la meilleure image possible de leur patrimoine culturel, environnemental et paysager.



Et où en est la commune ?

Déjà engagée dans le programme Zéro Phyto depuis 2011, la commune a atteint le niveau 5 dans la charte d'entretien des espaces communaux en 2021, interdisant ainsi tout usage de produit phyto-sanitaire. Les élus de la commission Espace vert/Environnement ont participé à une réunion avec le SMGBO* : un travail en commission sera fait afin de mettre ne place progressivement ce nouveau système de gestion des espaces verts. Déjà impliqués dans le processus les agents du service technique ont suivi une formation en mai à ce sujet. Ils participeront avec les élus à la création du plan de gestion différenciée. La gestion différenciée laisse plus de place à la nature et à la biodiversité et ce pour la santé de tous, mais elle modifie les habitudes liées à la gestion des espaces verts, c'est pourquoi la municipalité communiquera régulièrement auprès de la population pour expliquer cette nouvelle méthode.

Ci-contre : essai de tonte différenciée autour de l'étang de la Guette Laissant place au promeneur et à la biodiversité.

"Quand on fait de la qualité de la vie le but de la vie, alors tout peut changer" Roland Poupon

* SMGBO - Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

LE BOIS DE GRISAN RETROUVE SES «LETTRES DE NOBLESSE»

Au cœur de la forêt s'est déroulée ce 21 mai l'inauguration des sentiers pédagogiques du Bois de Grisan.

Dès le matin sous un agréable soleil, une quarantaine de nicolasiens, petits et grands, ont participé à la **randonnée inaugurale**, empruntant le chemin aménagé et balisé qui relie le bourg à l'orée du bois. Partis de l'étang de la Guette, ils ont suivi le ruisseau des Vaux et le petit chemin creux, traversé les Pâtis, serpenté au long des talus, grimpé jusqu'au pied du grand mirador pour rejoindre le point de départ des **circuits de découverte**. Un grand panneau y présente les 3 parcours -**vert-bleu-rouge**- avec leurs thèmes, la distance et le temps de balade évalués. Les randonneurs, en suivant les balises directionnelles, ont sillonné le bois en une boucle d'une bonne heure, passant d'un parcours à l'autre pour découvrir quelques-uns des **65 panneaux pédagogiques** installés. La randonnée a alors rejoint le lieu d'inauguration.

Dans la clairière ensoleillée près d'un chêne majestueux, devant les élus, les nicolasiens et les journalistes, le Président de la Communauté de Communes, Jean-Luc Bléher et notre Maire, Mickaël Le Goué se sont relayés pour remercier tous ceux qui ont œuvré à ce projet et surtout en rappelant l'objectif : **réhabiliter les sentiers d'interprétation pour valoriser ce patrimoine naturel qu'est le Bois de Grisan, « lui redonner ses lettres de noblesse » !**

Corinne Bayon, Adjointe à l'Environnement, a présenté le petit chêne, tout frêle mais déjà bien enraciné, choisi pour être le symbole du projet; elle a lu le petit panneau planté à ses côtés :

« Ce chêne a vu le jour au printemps 2022 ; il est probablement né de ce grand chêne majestueux qui veillera sur lui aussi longtemps qu'il le pourra. Quel avenir allons-nous lui réserver pour que les générations futures puissent le voir grandir, produire, se reproduire ? Certains de nos arbres ici ont traversé les siècles ; souhaitons qu'il en soit de même pour lui » !

Un cocktail* forestier bien sympa avec cidre et poiré fût servi par les élus (*merci Anita, Nathalie, Christelle, Yves...*). Ceux qui le souhaitaient ont pu repartir avec un petit chêne à peine sorti du gland, à (re)planter chez lui.

* Cocktail offert par la Sté Élicio

LES PARCOURS DÉCOUVERTE

☆ **le circuit vert : La Forêt, tout un Écosystème**

En apprendre plus sur la vie du bois, son fonctionnement, les activités forestières, comprendre l'importance de l'écosystème forestier et la protection des espaces boisés.

☆ **le circuit bleu : Le monde merveilleux des Plantes**

Découvrir les variétés de plantes et leurs histoires, savoir reconnaître les fleurs qui tapissent les sous-bois et les arbres qui bordent les chemins.

☆ **le circuit rouge : Sur les traces des Animaux**

Partir à la découverte des nombreux habitants qui peuplent la forêt, percer les secrets de chaque espèce de ce bois, des fourmis, des oiseaux, des chevreuils, des amphibiens...

Un flyer présentant l'histoire du Bois de Grisan, le plan des sentiers pédagogiques, les thèmes, distances et temps, sont disponibles en mairie et dans les offices de tourisme.

Partez à la découverte de la faune et la flore du Bois de Grisan



Des plans sont disponibles en mairie et office de tourisme.

Lorsqu'il n'a pas été possible d'éviter suffisamment l'impact de travaux, la Loi relative à la protection de la Nature prévoit la mise en œuvre de mesures compensatoires. La Sté Elicio qui a installé en 2015-2017 le parc d'éoliennes, dont 3 dans le Bois de Grisan, a mis à disposition un fonds de 5.000€ dédié à une mesure d'accompagnement de l'activité touristique pour l'entretien et l'aménagement des itinéraires et chemins de randonnées pédestres locaux.

L'Association "Bretagne Vivante" avait réalisé un diagnostic naturaliste sur la commune de Saint-Nicolas-du-Tertre. Par la diversité des essences d'arbres et des milieux favorables à plusieurs espèces d'oiseaux forestiers et chauve-souris, le Bois de Grisan est reconnu "à haut potentiel écologique à valoriser".

En concertation, OBC, la commune et des nicolasiens très impliqués, ont mené la réhabilitation des sentiers avec de nouveaux tracés plus complets, le déplacement de panneaux existants et la création de très nombreux autres. Une communication active sur ces circuits pédagogiques (flyers, site internet, réseaux, presse, kit scolaire éducatif, ...) va permettre de proposer une activité touristique écoresponsable, ... un beau projet de valorisation du Bois de Grisan !

- remerciements aux services d'OBC, particulièrement à Cyril, Caroline, Romane, et bien sûr aux Nicolasiens si motivés, Jean, Bernard, Léandre, Robert, Bernard, les Élus et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à penser, tracer, débroussailler, nettoyer, entretenir les chemins, déplacer, réparer, installer les panneaux, les balises et la signalisation –

Application PanneauPocket

Votre municipalité est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet de maintenir le lien entre vos élus et les citoyens.



Vous y retrouverez diverses informations : Alertes météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, événements, manifestations, vie associative...



Matinée citoyenne

La matinée citoyenne a eu lieu, cette année, samedi 14 mai.

Dans le cadre d'une démarche zéro phyto et pour aider les agents communaux qui ne peuvent plus utiliser d'herbicide, nous avons pendant quelques heures désherbé les abords et la place de la mairie ainsi que devant l'église. Chacun a apporté son matériel, binette, seau, sécateur, gants ...

Cette matinée s'est clôturée par un moment convivial sur la place de la mairie pour remercier les nicolasiennes et nicolasiens qui ont participé à cette action.



- La prochaine matinée citoyenne est prévue le **samedi 22 octobre**, pour l'entretien du cimetière.

Poubelle du City stade

Une poubelle en bois a été mise à la disposition des jeunes, à leur demande, à l'entrée du terrain Multisport près du local technique.

Cette poubelle a été fabriquée et offerte par Bernard Riallin. La Mairie et les jeunes le remercient chaleureusement.



La citoyenneté : les nicolasiens au rendez-vous....

Les 10 et 24 avril 2022 ont eu lieu en France les élections présidentielles. Ce moment de citoyenneté important pour notre démocratie subit depuis des années une érosion de la participation (72,07% 1^{er} tour et 65,76% 2nd tour).

Nous pouvons toutefois nous réjouir que ce déclin n'ait pas encore atteint la commune de St Nicolas du Tertre.

Avec un engagement citoyen de 85,67% au 1^{er} tour et 85,95% au 2nd tour, la commune affiche les taux de participation les plus importants au sein de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC).

Merci aux nicolasiens pour cette mobilisation et continuons à croire en notre système démocratique même si des améliorations seraient peut-être nécessaires.



FORUM DES ASSOCIATIONS



Beau succès et plein soleil pour le 1er Forum des Associations tenu le 11 septembre 2021 !

Malgré le contexte sanitaire compliqué, pass-sanitaire obligatoire à l'entrée, le forum a atteint son objectif :
- aider les Associations à relancer leurs activités et les faire découvrir aux nouveaux nicolasiens -
Sans compter tous les bénévoles de chaque Association qui se sont investis pour la réussite de cette journée, 75 visiteurs ont sillonné de stand en stand les Halles de la Guette.

Pour 2022, 2 réunions (23 avril-24 juin) ont rassemblé les Présidents et Responsables d'Associations pour organiser le second forum, ... décidé à l'unanimité. Notez-le dès maintenant sur votre agenda :

Samedi 10 septembre 2022 de 10h à 16h aux Halles de Guette, le 2ème FORUM DES ASSOCIATIONS

Chaque association présentera ses activités et ses projets, prendra les inscriptions et animera des ateliers sympas. Sans oublier bien sûr l'exposition découverte !

Un pique-nique convivial est proposé sur le temps de midi, chacun apportant son panier déjeuner.



LA BIBLIOTHEQUE



Pour tous les lecteurs, petits et grands, les assidus et tous les autres !

Après la pause estivale, votre bibliothèque ouvrira le samedi 27 août en conservant des horaires identiques :

Le mercredi de 10h à 12h

Le vendredi de 16h à 17h30

Le samedi de 10h à 12h

Et les Rendez-vous les 1ers lundi du mois avec l'école.

A votre disposition, des romans, des documentaires, des BD, des mangas ...

Sans oublier les ressources numériques proposées par la Médiathèque départementale du Morbihan.

**Pour plus d'infos, venez nous retrouver
au Forum des Associations le 10 septembre.**

Pour vos lectures d'été :
pensez à la Boîte à Livre située près de l'étang

Le samedi 17 septembre à 16h30 **"RACONTONS DANS LES BOIS"**

Retrouvons-nous nombreux pour
une balade contée en famille
avec Paul Maisonneuve
Départ des Halles de la Guette
au son de l'orgue de barbarie

Le plaisir d'une promenade tranquille dans la nature alliée à la magie des contes. A chaque pause, le conteur nous emmènera dans une balade immobile et merveilleuse pour un autre regard sur notre patrimoine naturel.

RDV le samedi 17 septembre à 16h30





QUESTIONNAIRE JEUNESSE

A la mi-juin, les élues de la commission Affaires sociales sont allées à la rencontre des jeunes collégiens, un questionnaire a été distribué à cette occasion.

En effet, nous souhaitons ouvrir des actions à destination de la jeunesse. Pour ce faire, nous avons besoin de mieux connaître les jeunes nicolasiennes et nicolasiens : leurs attentes, leurs loisirs, etc.



Questionnaire à retirer à la mairie ou disponible sur PanneauPocket
Réponse attendue pour le 15 juillet.

AIRE DE JEUX - ENFANTS

Dans le cadre de la Commission "Culture, Loisirs", un groupe de travail ouvert aux nicolasiens a été constitué afin de mener la réflexion et faire des propositions pour la réalisation d'une **AIRE DE JEUX -ENFANTS**, projet qui pourrait être mis en œuvre l'année prochaine.

Quelques personnes, adultes et enfants, ont déjà souhaité participer à ces travaux.

Si vous êtes intéressé, merci de vous signaler à la mairie !

APPEL " PUMTRACK "

Vous le savez déjà, de jeunes nicolasiens vont réaliser une piste de " Pumptrack " de 500 à 600 m² derrière le local technique municipal avec l'aide de la commune, ... et de tous ceux qui voudront bien " donner un coup de main " (n'hésitez pas à vous faire connaître !). Pour les travaux, il est nécessaire d'apporter beaucoup de terre pour les bosses, **APPEL est donc lancé ici** : avez-vous de la terre dont vous n'avez plus l'utilité ? Connaissez-vous des amis, des personnes qui pourraient être contactées ?
MERCI de votre aide.



AFFICHAGE MUNICIPAL / AFFICHAGE LIBRE ET ASSOCIATIF



Un panneau vitré va être installé sur le mur de la mairie à droite de la porte d'entrée.

L'affichage officiel des actes communaux sera disponible pour consultation à tout moment.

Pour une entrée plus accueillante, l'installation de cette vitrine permettra de "libérer" la porte de la mairie souvent bien encombrée de documents.

Certaines informations resteront néanmoins au lieu actuel dans le hall de la mairie.

Un grand panneau double face vitré sera bientôt installé devant la bibliothèque. Depuis 2004, les communes ont l'obligation d'aménager sur le domaine public des emplacements destinés à l'affichage d'opinion libre et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Selon le nombre d'habitants et la superficie de notre commune, une surface minimale de 4m² est requise; aucune redevance ou taxe ne doit être perçue pour cet affichage.

Une des faces sera réservée à l'**expression libre**, l'autre à l'**affichage associatif**.

Par protection des intempéries, les vitres du panneau seront fermées à clé.

Les nicolasiennes et les associations qui souhaiteront afficher des informations devront s'adresser en mairie.



Local commercial vacant

Un local commercial est disponible à la location au n°8 rue du tertre (Longère boulangerie - 62 m²). Le montant du loyer est à déterminer selon l'activité et la réglementation en vigueur

Si vous êtes intéressé ou connaissez une personne susceptible de l'être, veuillez contacter le secrétariat de mairie.

Contactez la Mairie ou vos Élus sur : contact.sndt56@orange.fr

LES TARIFS COMMUNAUX



PHOTOCOPIES

Page A4 noir et blanc	0.20 €	Page A3 noir et blanc	0.40 €
Page A4 couleur	0.50 €	Page A3 couleur	1.00 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

0.50 € le ¼ d'heure



TARIFS DE LOCATION

Pour vos Évènements

Salle Polyvalente	Associations et entreprises communales	Associations et entreprises extérieures
Réunion Grande Salle	gratuit	100 €
Option chambre froide		70 €
1 jour Salle + Cuisine	300 € (1 location gratuite)	400 €
	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
Vin d'honneur Grande Salle (sans buffet)	65 €	100 €
1 jour Salle + Cuisine	300 €	400 €
1 jour Salle + Chambre froide	220 €	320 €
2 jours Salle + Cuisine	400 €	500 €
2 jours Salle + Chambre froide	320 €	420 €

Halles de la Guette	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
1 jour	160 €	240 €
2 jours	280 €	360 €

Caution Dégâts 500 € - Caution Ménage 100€

TARIF CIMETIERE

Concession 15 ans : 70 €
Concession 30 ans : 100 €
Concession 50 ans : 150 €



Cavurne 15 ans : 70 €
Cavurne 30 ans : 100 €
Cavurne 50 ans : 150 €

Votre commune agit pour plus de nature !
Elle adopte la

Gestion Différenciée des espaces verts

Qu'est ce que c'est ?

C'est une manière durable d'entretenir les espaces verts de la commune. Désormais l'entretien n'est plus systématique mais fonction de la nature et de l'usage de chaque espace.



Pourquoi la mettre en place ?

En permettant de réduire fortement l'usage des produits chimiques sur la commune, elle se veut plus respectueuse de l'environnement et de la santé. Elle favorise aussi la végétation locale, source de biodiversité.

Le principe :

Appliquer aux espaces verts de la commune un code, représentatif du mode de gestion. Ainsi, sur la commune des espaces horticoles côtoient des zones plus naturelles, à forte valeur écologique.



Pour l'EAU, Pour La BIODIVERSITÉ, Pour La SANTÉ

Tel : 02 97 73 36 49
Fax : 02 97 73 36 50
www.grandbassinideloust.fr
accueil@grandbassinideloust.fr





Photos : Yves COUCHELLOU